



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 50360

## Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la couverture totale de la rocade L.2 à Marseille. De nombreux riverains, voulant retrouver la qualité de vie dont ils jouissaient avant les travaux de la L. 2 souhaiteraient obtenir une réponse claire sur le financement consenti pour améliorer l'intégralité de la section sur le tronçon Saint-Jean-du-Désert-aux-Caillols par une couverture totale légère alvéolaire, compte tenu de la nouvelle réglementation de la circulaire de sécurité dans les tunnels n° 2000-63 du 25 août 2000. Le coût supplémentaire de cette couverture serait de 33,84 millions d'euros à la charge de l'État et des collectivités territoriales. Cette solution réglerait complètement le problème du bruit, réduirait la pollution et le paysage en serait amélioré. Il lui demande s'il envisage la couverture totale alvéolaire de ce tronçon de rocade.

## Texte de la réponse

La demande de riverains de réaliser une couverture totale légère alvéolaire du projet de rocade L.2 à Marseille a été examinée, au même titre que d'autres solutions de ce type, par la mission d'expertise technique et financière du conseil général des ponts et chaussées qui avait été mandatée à cet effet. Cette solution n'a pas été retenue, compte tenu des normes de sécurité incendie applicables dans les tunnels et des aménagements qu'elle aurait rendu nécessaires. Par ailleurs, il convient de signaler que la conception actuelle du projet est conforme aux dispositions réglementaires en matière de lutte contre le bruit. Il n'est désormais plus envisageable de modifier la conception de ce chantier dont les travaux sont aujourd'hui bien avancés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Roland Blum](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50360

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** équipement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 2004, page 8798

**Réponse publiée le :** 29 mars 2005, page 3305